



## **Une procédure de reprise des concessions à l'état visuel d'abandon arrive à échéance dans le cimetière communal de Saint-Pantaléon-de-Larche**

La liste des concessions faisant l'objet de cette procédure peut être consultable en Mairie, sur le tableau d'affichage à l'entrée du cimetière ainsi que sur le site internet de la commune.

Conformément à la réglementation, par application des articles L 222-13 et suivants du CGCT, et à l'issue des trois ans il sera procédé, dans le cimetière, à la constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée et à l'établissement du 2ème et dernier procès-verbal de constat.

**La visite sur place aura lieu le lundi 2 décembre 2024 à 14h30 au cimetière.**

Les ayants droit, successeurs des concessionnaires, souhaitant conserver en lieu et place la concession les concernant, ainsi que les personnes chargées de l'entretien de la concession, sont invités à assister à la visite sur les lieux aux date et heure fixées ci-dessus.